



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présent(s)* : 23

*Absent(s) représenté(s)* : 6

*Absent(s) non représenté(s)* : /

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 29

*Date de convocation* : 23 juin 2023

*Date d'affichage de la convocation* : 23 juin 2023

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 05 juillet 2023

#### Délibération n° DEL.2023-07-73

#### **Achat terrain SNCF**

Le 05 juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MANIVERT Sonia. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à BAUDOUIN Marie-Christine. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MERCIER Martine à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absent(s) non représenté(s)** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : PRUDENT Didier.

**Rapporteur** : Didier PRUDENT

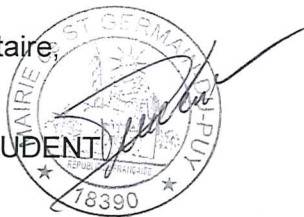
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le plan de division,  
Vu l'avis des domaines en date du 14 octobre 2022,  
Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 06 juin 2023,  
Considérant que la Ville souhaite acquérir les parcelles cadastrées AB 615, AB 617, AB 618, AB 620, AB 621, AB 622, AB 623 et AB 624 d'une superficie totale de 4 264 m<sup>2</sup> afin de permettre l'accès au sentier de promenade le long de la voie SNCF,  
Considérant qu'il convient de fixer les modalités de cette acquisition,  
Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,  
Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées AB 615, AB 617, AB 618, AB 620, AB 621, AB 622, AB 623 et AB 624 d'une superficie totale de 4 264 m<sup>2</sup> pour un montant de 31 500 Euros hors frais de notaire
- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Didier PRUDENT



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 10 juillet 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>**